

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Josée Depont](#)

<https://www.cadre21.org/membres/33d3e67052e3d1fe87a02427>

Date d'obtention : 2021-12-15 16:26:00

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode SEXTO à été bâti en collaboration avec plusieurs organismes.

Elle nous permet d'intervenir auprès des jeunes qui sont en possession de pornographie juvénile, témoin de divulgation d'images compromettantes ou l'auteur des images.

La trousse SEXTO est suffisamment détaillée pour nous guider dans nos interventions en suivant le guide.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Grâce à cette formation je sais comment intervenir et avec la trousse SEXTO je vais éviter de faire des erreurs.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Il est important selon la situation d'utiliser la trousse et de suivre les étapes afin de connaître l'amorce, la nature, les intentions et l'étendu de la situation.

Ce qui va nous permettre de rassurer l'individu en faisant un portrait la plus précis de la situation.